



Fédération  
des Centres Sociaux  
de la Nièvre

# Historique de la Fédération

Page 1

En recherchant nos racines, pour dire nos espoirs dans une société plus juste et plus fraternelle, nous n'avons pas voulu retracer une histoire exhaustive de la création des Centres Sociaux de la Nièvre.

Elle aurait mérité que l'on puisse le faire, car elle fut exemplaire. Nous nous sommes surtout attachés à comprendre les valeurs et les objectifs qui animèrent les acteurs de ce vaste projet social.

Cette histoire a été réécrite à partir des notes et documents de cette époque. La tournure des phrases, les modes de pensée, le souci de convaincre et d'être pertinent nous a semblé évident. Il aurait été dommage de tenter de traduire leurs idées avec les mots d'aujourd'hui.

## Les racines

Ainsi que le montrent les travaux de Monsieur Robert DURAND, nous devons faire remonter l'origine des Centres Sociaux à l'apparition fin du XVIIIème siècle et tout au long du XIXème siècle d'une nouvelle pauvreté, d'une misère profonde qui accompagne le développement de l'économie industrielle.

L'émergence du paupérisme amena progressivement la distinction, le clivage entre :

- les « **anciens pauvres** » qui se trouvent dans l'impossibilité de pourvoir aux nécessités de l'existence du fait de l'âge, de la maladie, de l'accident et d'une absence de lien social. Ces personnes relèvent clairement, à ces époques, de la charité, de la bienfaisance ou de l'assistance publique.
- les « **nouveaux pauvres** » qui sont indigents alors même qu'ils participent à l'activité normale de production et à la création de la richesse nationale. Cette nouvelle pauvreté, collective, produite par l'organisation même de la société réclame justice et équité dans le partage des richesses produites.

Ce concept de nouvelle pauvreté, inscrit dès l'origine et par définition dans la condition ouvrière participera à l'invention de la notion de « social » qui pourrait être défini comme un principe d'activités organisées, conçues pour tenter de répondre à la « question sociale » posée par la situation du prolétariat.

Pour ce faire, le « travail social » se développera et se qualifiera au travers de nouveaux métiers pour aider progressivement chaque citoyen à faire face aux exigences de la vie sociale.

Ainsi seront développés :

- des actions et des politiques de lutte contre les fléaux sociaux (alcoolisme, maladies mentales, mortalité infantile, tuberculose...),
- des actions au titre de la protection maternelle et infantile,
- des actions de soutien à la famille et à l'économie domestique,

# Historique de la Fédération

Page 3

- l'accueil et l'insertion des immigrés et de la main d'œuvre étrangère,
- l'aide aux handicapés.

Ainsi s'est structuré un courant de pensées fondateur de la notion de social, c'est à dire préoccupé à résoudre la «question sociale». L'assistantiel traditionnel, la bienfaisance, renommés « aide sociale » intégrera progressivement cette conception nouvelle des responsabilités de nos sociétés.

## Montsauche 1950

L'histoire des Centres Sociaux de la Nièvre commence à Montsauche dès 1948-1949, de l'initiative et de la volonté de deux Assistantes Sociales :

- Melle LEQUIME, Assistante Sociale du Service de la Mutualité Sociale Agricole arrivée à Montsauche en 1948,
- Melle LACHOUILLE, Chef du Service à la Caisse Mutuelle d'Allocations Familiales du Département de la Nièvre, arrivée dans le département en 1942. Dans le cadre de sa formation d'Assistante Sociale Melle LA-CHOUILLE avait soutenu une thèse sur les « Centres Sociaux » et était bien décidée à implanter des Centres Sociaux dans la Nièvre.

Ces deux Assistantes Sociales envisagent la création d'un Centre Médico-Social pour répondre aux besoins d'une population **«dispersée, manquant de confort, de facilités de communication, de soins et de ressources, mais très attachée à son terroir »... « la population est fidèle mais il est difficile de conquérir sa confiance».**

A l'initiative de cette même Assistante Sociale, un Comité Local est créé le 12 Avril 1950 et déclaré à la Préfecture de la Nièvre.

MONTSAUCHE ayant été détruit pendant la Guerre, plusieurs propriétaires ont fait aménager un local avec les crédits alloués par la reconstruction. La Mairie achète ce local en consent un bail de longue durée à une Association locale.

Une Association Loi 1901, déclarée à la Préfecture le 14 Décembre 1950 gèrera ce premier Centre Médico-Social de la Nièvre (le troisième en France en milieu rural).

# Historique de la Fédération

Page 4

Cette Association est présidée par Monsieur François MITTERRAND, Conseiller Général du Canton.

Ce Centre Social comprend les salles nécessaires aux activités médico-sociales :

- consultations de nourrissons,
- consultations diverses,
- bureaux de permanence de l'Assistante Sociale et de l'Infirmière,
- le logement des trois travailleuses sociales : Assistante Sociale, Infirmière, Travailleuse Familiale.

**«Chaque travailleuse sociale a sa chambre, la cuisine est commune. »**

Immédiatement des projets s'élaborent : consultation d'hygiène mentale, lutte anti-alcoolique, cours d'éducation sanitaire.

**« Une Aide Ménagère semble indispensable pour les Soins Ménagers à Domicile auprès des vieillards et isolés, afin de limiter les hospitalisations. »**

Réponse adaptée à une situation spécifique...

Melle LEQUIME quitte MON TSAUCHE. Melle LACHOUETTE entreprend alors un vaste travail de recherche, de conceptualisation, d'argumentation.

**Il est utile de comprendre son cheminement, sa démarche !**

En 1956, Melle LACHOUETTE, accompagnée de Monsieur FAULQUIER, Président de la Mutualité Sociale Agricole participent à un Congrès à Paris concernant les Centres Sociaux.

A Paris, ils assistèrent à une série de Conférences, les notes de Melle LACHOUETTE sont parfaitement significatives, elles préfigurent de la politique sociale du département de la Nièvre en la matière.

# Historique de la Fédération

Page 5

Monsieur FAULQUIER et Melle LACHOUETTE retiennent en particulier les conclusions de Monsieur Robert GARIC, à savoir :

Un Centre Médico Social est une maison, une résidence, un lieu d'échange d'amitié, de fraternité. Il faut modeler les activités en fonction des besoins de la population.

Il doit être en évolution constante et demande un "Esprit de Vocation et d'Administration". Monsieur Robert GARIC indique qu'il faut :

- négliger aucune forme de travail collectif,
- orienter les loisirs en commun,
- les loisirs culturels sont difficiles à mettre en œuvre mais il faut "s'y tenir",
- il faut continuer à mener des recherches et des études en commun "vouloir et toujours plus haut".

## **"Le Centre Social est un acte d'espérance" (Paris 1956)**

Dans le train qui les ramène de Paris, Monsieur FAULQUIER et Melle LA-CHOUETTE rencontrent Melle BERNOT, Assistante Sociale Chef à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de la Nièvre. Melle BERNOT est acquise à l'idée des Centres Sociaux.

**Ils décident de s'unir pour créer des Centres Sociaux dans le Département.**

## EXTRAIT DES NOTES DE Melle LACHOUETTE

### Note n°1 Argumentaire en faveur de l'implantation de Centres Sociaux

#### a) Difficultés d'implantation

- milieu dispersé
- individualisme profond
- manque de formation sociale dans les familles. Peur de s'engager, de s'affirmer.

#### b) Causes en faveur de l'implantation des Centres Sociaux

- présence de plus en plus grande d'élites,
- existence d'éléments agissants,
- sens social à développer.

### Note n° 2 elle définit des "conditions d'adaptation", de création d'un Centre Social

préparation de la population,  
équipe et travail de groupe,  
Assistante Sociale doit devenir une Conseillère Sociale.

Elle préconise la mise en place d'une équipe professionnelle, d'une résidence si possible au chef lieu de Canton.

Elle précise **que "la résidence est un remède à l'inconfort et à l'isolement de l'Assistante Sociale."**

L'Assistante Sociale doit être l'animatrice principale du Centre.

L'équipe doit comprendre :

- l'Assistante Sociale,
- la Conseillère en Education Sociale et Familiale,
- l'Infirmière,
- la Travailleuse Familiale.

# Historique de la Fédération

Page 7

Elle indique que les activités varient beaucoup selon les besoins de la population... activités sanitaires, sociales et culturelles ainsi :

Garderie d'enfants, lavage de linges, causeries éducatives et culturelles, conditions de vie, hygiène et soins du Foyer, législation sociale, cercles d'études pour l'Education et l'orientation des jeunes, initiation musicale, mais aussi

Solidarité et mouvement communautaire, lien avec l'extérieur, et comité local de l'aménagement du territoire.

Ainsi le Centre doit rayonner sur tout le Canton, c'est le lieu de ralliement de toute l'équipe rurale. Le Comité doit comprendre les représentants de chaque Commune, de chaque catégorie professionnelle (artisans, médecins, notables, familiaux).

Pour terminer Melle LACHOUETTE indique qu'il convient d'étudier l'aide à apporter aux Personnes Agées et pour la Garderie des Enfants.

# Historique de la Fédération

Page 8

Ainsi, fin 1956 les perspectives sont claires.

Mutualité Sociale Agricole et Direction de la Santé sont prêtes à s'unir. L'idée, le concept a été défini grâce au travail de Melle LACHOUETTE, les finalités, objectifs et perspectives tracés... une méthodologie est mise au point.

Ainsi, courage, opiniâtreté, méthode, conviction, prise en compte des besoins et attentes des populations de nos Cantons furent à l'origine du développement exemplaire de notre mouvement.

Il est utile que cela fut rappelé.

## Luzy 1957

D'un côté, la Croix Rouge Française dispose d'un local du Centre pour son Infirmière. De l'autre, la Mutualité Sociale Agricole depuis 1947 assure le service social dans ce Canton. Elles décident de travailler ensemble, la Croix Rouge met alors son local à disposition de l'Assistante Sociale de la Mutualité.

Ce Centre débute par la mise en place de services médicaux : consultations de nourrissons, hygiène mentale, vaccinations... et permanence de l'Assistante Sociale. Ce Centre comprend un logement pour les deux travailleuses sociales, ainsi que des chambres pour des stagiaires.

Ce Centre est géré par une Association Loi 1901 comprenant des représentants des organismes publics et privés (Conseiller Général, Maires, représentants des organismes professionnels et familiaux...).

L'Association gère le Centre et étudie avec les travailleuses familiales les besoins de la population du Canton (Ex : mise en place d'un service de soins à domicile).

## Création de la Fédération 1957

Après ces deux expériences de “Centres Médico-Sociaux” dans les secteurs ruraux, les Assistantes Sociales de la MSA précisent les raisons qui militent en faveur de la création d'autres Centres dans le département.

Trois raisons :

- les locaux du Centre sont ouverts à toute la population du Canton, sans distinction d'opinion politique ou religieuse, de classe sociale, de régime : sécurité sociale, allocations familiales.
- le Centre regroupe toutes les activités médico-sociales du Canton.
- le Centre facilite le travail en équipe.

L'Association gestionnaire regroupe toutes les personnalités du Canton : Conseiller Général, Maires des Communes, représentants des familles, des groupements de jeunesse, etc...

Ensemble ils étudient avec les travailleurs sociaux les besoins de la population et recherche les solutions pour y répondre.

“La résidence commune permet à nos travailleuses sociales de se réunir pour le travail d'équipe et de se reposer dans une ambiance sympathique”.

Elle apporte remède à l'isolement et l'inconfort de notre personnel social. “

Ainsi à la suite de l'intérêt manifesté par l'ensemble des organismes sociaux pour les Centres de LUZY et MON TSAUCHE et devant l'ampleur des réalisations à entreprendre dans l'ensemble du département, Monsieur FAULQUIER, Président de la Mutualité Sociale Agricole demande aux représentants des différents organismes :

- Direction de la Population
- Direction de la Santé
- Direction de la Sécurité Sociale
- Direction de la Caisse d'Allocations Familiales
- Direction de la Mutualité Sociale Agricole

# Historique de la Fédération

Page 10

- Direction de la Chambre d'Agriculture
- Direction de l'Inspection Académique
- Direction de la Jeunesse et des Sports
- Aux représentants des Comités Locaux des Centres et à des personnalités compétentes de se regrouper au plan départemental en une Association Loi 1901.

## La Fédération des Centres Sociaux et Médico Sociaux de la Nièvre

Monsieur FAULQUIER convoque une Assemblée Générale Constitutive le Mardi 22 Octobre 1957. Ce jour-là ils décident la création de la Fédération, adoptent ses Statuts. Cette nouvelle Association est déclarée à la Préfecture le 7 Novembre 1957.

Cette Assemblée avait soigneusement été préparée, en particulier lors de la réunion du 28 Juin 1957 au cours de laquelle ont été défini :

- le nom du comité : Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre
- les buts du comité
- Le financement des Centres- l'équipement des Centres et leur fonctionnement (y compris un projet de règlement intérieur - Cf annexes).

La Fédération ainsi constituée avait pour buts de :

- regrouper les Centres existants dans le département et de faciliter leurs rapports en leur conservant leur pleine autonomie dans leur zone d'action,
- étudier au stade départemental un plan d'action sanitaire et social pour le département de la Nièvre,
- établir, en liaison avec tous les Centres adhérents, un programme financier permettant la juste répartition des crédits obtenus.

## Donzy 1957

Ce travail de fond, initié par la Mutualité Sociale Agricole, bientôt soutenu par l'ensemble du secteur sanitaire et social de la Nièvre permet la création, sur des schémas identiques à MON TSAUCHE et LUZY, du Centre Médico Social de DONZY.

Un comité fût créé le 13 Juillet 1957. Après étude de cette région, il a été décidé la création d'un Centre Médico-Social et d'un Centre d'Enseignement Ménager.

Ce Centre ouvrira ses portes en Novembre 1962.

## Circulaire 1961

Jusqu'en 1961, le Centre Médico Social était défini comme suit : "maison ouverte à toute la population sans distinction de classe... de race... d'opinion politique ou religieuse."

Une Circulaire du 30 Janvier 1961 du Ministère de la Santé Publique et de la Population apporte une définition beaucoup plus précise et ambitieuse.

**"Un Centre Social, c'est une organisation qui, avec la collaboration des usagers, s'efforce de résoudre les problèmes propres à la population d'un quartier ou d'un secteur géographique, en mettant à sa libre disposition, dans un local approprié un ensemble de services et de réalisation collective à caractère éducatif, social ou sanitaire, animé par une Assistante Sociale responsable de la marche du Centre, qui doit y assurer des permanences régulières et, si possible y résider."**

D'après cette définition fondatrice des Centres Sociaux modernes, c'est un établissement qui comporte les 5 caractéristiques suivantes :

- notion de voisinage : le Centre est situé dans un secteur géographique limité
- regroupement d'un certain nombre d'activités
- animation par un personnel qualifié (Assistante Sociale)

# Historique de la Fédération

Page 12

- participation active des usagers
- accueil des usagers : le Centre est à la disposition de la population y compris les associations et mouvements divers.

Cette Circulaire sera déterminante pour le développement des Centres Sociaux en France.

Elle s'accompagne de mesures financières significatives qui faciliteront la création et le fonctionnement de nos Centres.

Elle sera complétée par la Circulaire du 3 Août 1970 (Marie Madeleine DIENESCH) relative au financement du fonctionnement de nos Associations (Prestation de service).

Un texte de Loi, des moyens, une volonté politique locale structurée dans une Fédération départementale, ainsi sont réunis l'ensemble des déterminants qui permettront la création des Centres Sociaux de la Nièvre.

## 1961

Circulaire du 30 Janvier (non parue au Journal Officiel) facilitant la construction des Centres Sociaux.

## 1965

création du premier service Aide Ménagère.

## 1966

Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre, versement de 10 Francs par famille d'allocataire.

## 1976

création de la prestation de service du Ministère de la Santé, nouvelles exigences comptables, premiers bilans.

## 1978

signature d'une Convention entre le Département de la Nièvre et la Fédération des Centres Sociaux accordant une participation au pourcentage des budgets.

## 1981

apparition de l'animation socioculturelle, 14 postes FONJEP sont accordés.

## 1984

Circulaire CNAF du 31 Janvier : définition des missions des Centres Sociaux.

## 1986

Circulaire des Caisses Centrales de la Mutualité Sociale Agricole du 3 Décembre 1986.

Circulaire du Ministère des Affaires Sociales : du rôle prioritaire des Centres Sociaux.

## 1990

La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels devient la Fédération des Centres Sociaux.

## Le développement

A ce stade de nos recherches, il convient de souligner l'extraordinaire volonté planificatrice des élus politiques et associatifs comme des agents et responsables des services publics ou institutionnels

Ainsi dès 1960-1961 (le document n'est pas daté), la Fédération des Centres Sociaux proposait à l'ensemble des partenaires, décideurs institutionnels et politiques un **plan d'équipement sanitaire et social du département**.

- a) ce plan détaillait les réalisations et projets de la Fédération (Corbigny, Lucenay les Aix, Château Chinon)
- b) ce plan analysait Canton par Canton les besoins par secteur relevant des compétences de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de la Santé, de la Mutualité Sociale Agricole.

Il comprenait un "état des besoins", un "état de l'équipement médico-social", un "plan d'équipement et de fonctionnement" chiffré (Cf. extrait du plan en annexe).

# Historique de la Fédération

Page 14

Ainsi la Commission Départementale d'Équipement lors d'une réunion de sa deuxième section le 15 Mars 1966 adoptait le Vème Plan d'Équipement Sanitaire et Social.

Il comprenait en particulier :

## Prévisions des investissements à réaliser dans un proche avenir :

DONZY .....	132 000 Francs
IMPHY .....	745 000 Francs
LORMES .....	230 000 Francs
BANLAY .....	595 000 Francs

## Prévisions des investissements à réaliser dans un délai plus éloigné

DECIZE .....	335 000 Francs
LA CHARITE .....	335 000 Francs
PREMERY .....	230 000 Francs
ST PIERRE .....	230 000 Francs
ST SAULGE .....	230 000 Francs

# Historique de la Fédération

Page 15

Ainsi s'est écrite l'histoire des Centres Sociaux de la Nièvre. Cette politique au fil des ans a permis la création de :

Lucenay les Aix en 1959	Corbigny en 1962
Imphy en 1964	Lormes en 1964
Nevers Banlay en 1965	Brinon sur Beuvron en 1967
Pouilly sur Loire en 1967	Decize en 1969
Chatillon en Bazois en 1970	Chateau Chinon en 1972
Cosne sur Loire en 1972	Nevers Bords de Loire en 1973
Saint Amand en Puisaye en 1974	Magny Cours en 1977
Saint Benin d'Azy en 1978	Varzy en 1979
La Machine en 1980	Saint Pierre le Moutier en 1981
Moulins Engilbert en 1985	Fourchambault en 1989
Guérigny en 1990	Saint Saulge en 1991
Fours en 1991	Saint Léger des Vignes en 1992
Prémery en 1998	Clamecy en 2001
La Charité sur Loire en 2004	

**La vie, la création des Centres Sociaux de la Nièvre continue. Au fil des ans, elle fût rythmée par de nouvelles créations de services, de nouveaux projets, de nouvelles circulaires, de nouveaux dispositifs, de nouveaux financements.**

# Historique de la Fédération

Page 16

**Nous retiendrons simplement :**

Cette vie fédérale fût aussi rythmée par la même volonté de ses Présidents successifs.

**Monsieur FAULQUIER**  
de 1957 à 1981



**Monsieur ROBIN**  
de 1982 à 1983



**Madame PRESTAT**  
de 1983 à 1990



**Monsieur THALAMY**  
de 1990 à 1994



**Madame CHAGNY**  
de 1994 à 1998



**Madame TEISSEIRE**  
de 1998 à 2001



**Madame CHAGNY**  
de 2001 à 2004



**Madame DUPONT**  
de 2004 à

Il y a 50 ans et plus des femmes et des hommes de bonne volonté fondaient les Centres Sociaux de la Nièvre. De cette générosité, de cette formidable intuition naquit un mouvement riche, puissant, original parce que solidaire, uni et adapté aux besoins et attentes des habitants.